

# DEMANDE D'ADHÉSION et RENOUVELLEMENT

Plongeur et non plongeur – Saison 2024/2025



## Groupement des Plongeurs Sauveteurs

Association de loi 1901 créée en 1977 sous le n° W142003827  
Agréée Jeunesse et Sports sous le n° 14.83.026

### Section Plongée, Apnée, Natation

Adresse : Piscine de la Grâce de Dieu  
62 AV Père Charles de Foucault 14000 CAEN  
Section affiliée à la F.F.E.S.S.M. sous le n°22140029  
Adresse du site internet : <https://gpscaen.fr/>

## DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE

- 1 fiche de renseignement (voir au verso)
- un certificat médical (de – 3mois) de non contre indication à la pratique des activités subaquatiques de la FFESSM.
- une attestation parentale pour les mineurs.

**Sans présentation du certificat médical aucune demande de licence ne sera effectuée à la FFESSM**

## Informations PLONGEUR ET NON PLONGEUR

Les entraînements auront lieu : à la piscine de la Grâce de Dieu le vendredi soir de 21h00 à 22h30 et le samedi matin de 7h00 à 9h00, au stade nautique de Caen le dimanche matin de 7h45 à 9h00 (bassin intérieur), de 9h00 à 10h30 (fosse de 5 m) et le jeudi soir de 19h45 à 22h00 (fosse de 5 m); pas d'entraînement en périodes de vacances scolaires. Ils seront assurés par un encadrant. Votre présence assidue est vivement souhaitée.

**L'accès aux bassins est interdit en l'absence d'un encadrant.**

La répartition des lignes d'eau est à l'initiative de l'encadrant plongée.

**Le code du sport (articles D321.1 à D321.4) impose à tout groupement sportif d'informer et de proposer à ses membres la faculté de souscrire une Assurance Individuelle Accident.**

Du seul fait de votre licence FFESSM vous bénéficiez de la garantie "Responsabilité Civile", **qui vous couvre** contre les conséquences financières que vous pourriez être amené à connaître, dans la pratique des activités reconnues par la FFESSM, **si vous causiez un dommage à AUTRUI** et que vous en étiez déclaré responsable, ainsi que la garantie de protection juridique.

**C'EST BEAUCOUP MAIS ... CE N'EST PAS TOUT !** Si vous êtes victime d'un accident, **VOUS N'ÊTES PAS ASSURÉ** ... mais vous pouvez l'être ... tout est possible, mais rien n'est fait sans votre demande. Une assurance complémentaire Fédérale individuelle accident vous est proposée. (voir au verso)

## ACCES A LA PISCINE ET MISE A L'EAU

A partir du moment où votre dossier **sera complet**, l'accès aux bassins d'entraînements vous sera permis. Lors d'un entraînement, **la non présence d'un encadrant au bord du bassin, interdit toute mise à l'eau.**

Pièces à fournir				<b>Photo</b> (première adhésion)
Certificat Médical	Cotisation	1 Photo (nouveaux adhérents)		
<b>Obligatoire (écrire en caractères d'imprimerie S.V.P.)</b> <b>NOM(usage):</b> ..... <b>PRÉNOM :</b> ..... <b>NOM(naissance):</b> ..... <b>Lieu (naissance) :</b> ..... <b>Dépt :</b> .....				
ADRESSE (écrire en caractères d'imprimerie S.V.P.)				
N° _____ Type voie : _____ Nom de la voie : _____ _____ _____ Code postal : _____ Localité de résidence : _____				
Date de naissance : __ / __ / __ Profession - _____ Tél Dom : ..... Tél Port. : ..... E-mail : .....				
DÉCOMPTE DE L'ADHÉSION 2025 (*)			ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE FÉDÉRALE (*)	
Licence FFESSM « adulte » (à partir de 16 ans)	48,00€	.....		
Licence FFESSM « jeune » (de 12 à 15 ans)	30,00€	.....		
J'ai déjà une licence F.F.E.S.S.M dans un autre club : je ne paye que la cotisation club (joindre une photocopie)			<b>- Loisir N°1 : 23,50 € / TOP 45 €</b> Garanties Décès : 15 000€ Invalidité permanente : 11 500 €	
Cotisation club : Plongée sous marine / Apnée	120,00€	.....	<b>- Loisir N° 2 : 28 € / TOP 56 €</b> Garanties Décès : 25 000 € Invalidité permanente : 40 000 €	
Cotisation club : natation	75,00€	.....		
Formation plongée* N1, N2, N3	100,00€	.....	<b>- Loisir N°3 : 48 € / TOP 93 €</b> Garanties Décès : 45 000€ Invalidité permanente : 90 000 €	
<b>Réductions familiale sur la cotisation club</b> ½ tarif pour la 3 <sup>ème</sup> personne logeant sous le même toit - .....			<b><u>Nage avec palmes</u></b> <b>-Piscine: 13 €</b> Garanties Décès : 8000€ Invalidité permanente : 11 500 €	
Supplément assurance** Loisir N°1, 2, 3 ou piscine	.....	.....		
Supplément assurance** Loisir TOP N°1, 2, 3	.....	.....		
<b>TOTAL(***) :</b>		.....		
<b>Nota :</b>				
➤ (*)La formation plongée comprend : 4 plongées techniques en milieu naturel, le brevet, la carte CMAS de la FFESSM, pochette zippée comprenant passeport et carnet de plongées. (coût réel 87€) (Les cours théoriques et pratiques sont dispensés gratuitement)			(*) <b>Nota:</b> ✓ Les montants d'indemnité correspondent à ceux de la saison 2024-2025	
➤ (**) Directement, à votre domicile, vous recevrez votre licence, un coupon d'abonnement à SUBAQUA au tarif préférentiel ainsi qu'une info plus détaillée sur les contrats d'assurances individuelles accident et assistance que vous êtes seul à décider de prendre ou pas; si vous ne l'avez pas fait à l'inscription.			✓ Le contrat d'assurance est visible sur le site <a href="http://www.ffessm.fr">www.ffessm.fr</a> . Une copie papier est affichée au local de plongée.	
➤ (***) Paiement: 1 à 3 chèques représentant le total. Possibilité de paiement en 3 fois sur les mois octobre, novembre et décembre et en 2 fois sur les mois de novembre décembre.			✓ L'assurance complémentaire fédérale n'est pas obligatoire, <b>vérifiez vos garanties de prises en charges de ce sport par votre assurance personnelle (multirisques)</b> , mais devient obligatoire en cas de compétition.	
<b>Je soussigné(e) ..... déclare l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association et les règles définies par la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins et demande mon inscription au Groupement des Plongeurs Sauveteurs.</b>				
CAEN le __ / __ / __		Signature		

DATE CASI :